

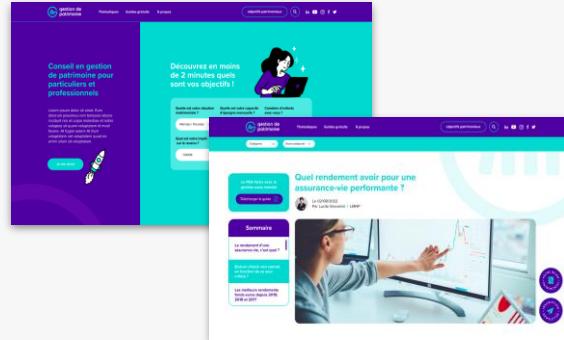


10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

Philippe MOUSSAUD & Guillaume SURIRÉ – Ingénieur patrimonial du Groupe Bonjour

Qui sommes-nous ?

gestion de patrimoine - gestion de patrimoine - gestion de patrimoine



Une **vitrine pédagogique omnicanale** pour appréhender la gestion de patrimoine

Du contenu à forte valeur ajoutée :

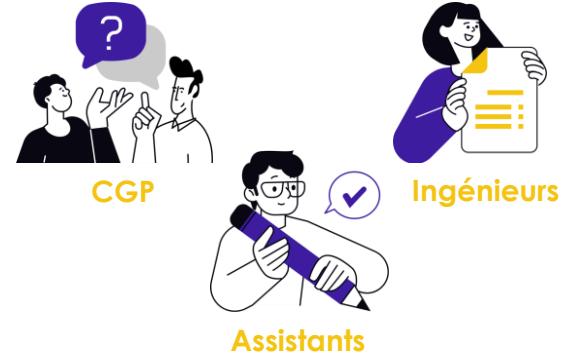
- articles
- livres-blancs
- podcasts
- vidéos
- webinaires



Qui sommes-nous ?

gestion de patrimoine -
gestion de patrimoine -
gestion de patrimoine -

Une plateforme multi-accès pour mettre en application
les solutions pour votre patrimoine :



Qui suis-je ?



Philippe Moussaud

- Managing-Partner du Groupe Bonjour
- Directeur de la publication et créateur de contenu pour gestiondepatrimoine.com
- Conseiller en Gestion de Patrimoine depuis 15 ans



L'invité



Guillaume SURIRÉ

Ingénieur Patrimonial du Groupe Bonjour et créateur de contenus pour gestiondepatrimoine.com

Le rôle de Guillaume est de construire des stratégies patrimoniales sur-mesure pour répondre aux objectifs des clients du cabinet en étroite collaboration avec les conseillers en gestion de patrimoine.

Sa vision : Expliquer de manière pédagogique la gestion de patrimoine dans son ensemble et offrir à tous les bonnes clés de lecture.

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Rappels

Dates limites de dépôt

IR/IFI	Déclaration <u>internet</u>	Déclaration <u>papier</u>
01 à 19 et non-résidents	22 mai 2025	
20 à 54	28 mai 2025	20 mai 2025
55 à 974 / 976 ou EDI	5 juin 2025	
Déclarations de résultats	20 mai 2025	5 mai 2025

Réception de l'avis d'impôt

	Avis d'impôt <u>électronique</u>	Avis d'impôt <u>papier</u>
Remboursement d'impôt ou rien n'a payer	entre le 25 juillet et le 1 ^{er} août 2025	entre le 24 juillet et le 28 août 2025
Solde d'impôt à payer		entre le 24 juillet et le 21 août 2025

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°1 : Vérifier votre avis d'impôt de l'année dernière

L'avis d'impôt comporte des mentions importantes pour l'année suivante.

Pensez à regarder sur les dernières pages de votre avis d'impôt :

- **le montant de la CSG déductible** qui devra être reporté l'année suivante (normalement déjà préremplie) ;
- **les éventuels reports de déficit foncier** sur les revenus fonciers futurs ;
- **les éventuels reports de réduction d'impôt** sur les années suivantes ;
- **les plafonds d'épargne retraite disponibles.**

Pour information : Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....	555
Reports sur les années suivantes Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus Vous pouvez reporter en 2024 sur votre déclaration de revenus fonciers 2023	42443
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de : Plafond total de 2022..... Cotisations prises en compte pour 2023..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2021..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2022..... Plafond non utilisé pour les revenus de 2023..... Plafond calculé sur les revenus de 2023..... Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	Déclar. 1 43748 0 + 3748 + 0 + 13192 = 16940

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°2 : Faut-il rattacher ou détacher son enfant majeur ?

Rattachement au foyer fiscal

Peuvent demander à être rattachés, les enfants, qui ont, au 1er janvier de l'année d'imposition :

- **- de 21 ans ;**
- **- de 25 ans, s'ils poursuivent leurs études.**

Le + : Augmentation du nombre de parts pour le calcul du quotient familial.

Le - : Ajout des revenus perçus par l'enfant



Prendre en compte d'autres éléments : APL, aides, bourse, etc.

Déduction d'une pension alimentaire

Pension alimentaire est déductible de vos revenus, dans la limite de **6 794 € par enfant et par an.**

Le + : TMI > 30 % ? L'avantage lié à la déduction d'une pension alimentaire est plus avantageux que l'avantage procuré par une demi-part supplémentaire.

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	1 ^{er} ENFANT	6EM	2 nd ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...)				
Nom et adresse des bénéficiaires				

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°3 : Déclarer correctement les revenus des enfants majeurs

Revenus concernés	Exonération
Indemnités de stages conventionnés	Jusqu'à 1 SMIC annuel (<u>21 273 €</u>)
Rémunération contrat d'apprentissage	Jusqu'à 1 SMIC annuel (<u>21 273 €</u>)
Rémunération contrat de professionnalisation / stages non conventionnés	-
Salaires - enfant scolarisé de moins de 25 ans au 1er janvier	Jusqu'à 3 SMIC mensuel (<u>5 318 €</u>)
Salaires - enfant non scolarisé de moins de 21 ans	-

Résultat de l'éligibilité au rattachement (Revenus 2024)

Votre enfant avait 18 ans au 1er janvier 2024 (entre 18 et 20 ans inclus). Vous pouvez demander son rattachement.

Déclaration des revenus de l'enfant (en cas de rattachement) :

- Indemnités de stage : **3727.20 € imposables (part > 21272.80 €).**
↳ Déclaration : En ligne, indiquer 25000.00 € et cocher "stagiaire". Papier, indiquer 3727.20 €.
- Salaires 'job étudiant' (-25 ans) : **14681.80 € imposables (option exonération choisie, part > 5318.20 €).**
↳ Déclaration : En ligne, indiquer 20000.00 € et cocher "étudiant". Papier, indiquer 14681.80 €.

Total Imposable (calculé) en traitements et salaires : **18409.00 €.**

(Ce montant imposable est avant l'abattement pour frais professionnels de 10% ou la déduction des frais réels).

Important (Déclaration en ligne vs Papier) :

Pour les revenus de stage, apprentissage et job étudiant bénéficiant d'une exonération partielle, la déclaration **en ligne** (sur impots.gouv.fr) demande généralement d'indiquer le montant total perçu et d'utiliser les cases à cocher spécifiques ("stagiaire", "apprenti", "étudiant"). L'administration calcule alors elle-même la part imposable.

Pour la déclaration **papier**, vous devez calculer et indiquer directement la part **imposable** (le montant dépassant le plafond d'exonération) dans les cases 1CJ, 1DJ, etc.

Les montants indiqués ci-dessus dans la liste détaillée précisent ce qu'il faut faire pour chaque cas.

Note : Le rattachement implique d'ajouter ces revenus imposables aux vôtres, mais augmente votre nombre de parts fiscales (quotient familial). Si vous ne le rattachez pas, vous pouvez déduire une pension alimentaire (plafonnée à 6794 € pour les revenus 2024, sous conditions de besoin), mais vous perdez la majoration de quotient familial. Un calcul comparatif est souvent nécessaire pour choisir l'option la plus avantageuse.

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°4 : Faut-il cocher la case 2OP ?

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 2OP COCHEZ

Imposition

Principe : PFU

Option : barème progressif (Case 2OP)

Si case 2OP cochée déclaration de revenus 2024 alors cette case est **pré-cochée sur votre déclaration**.

- Si vous ne modifiez rien, vous confirmez cette option ;
- Si vous ne souhaitez pas opter pour l'imposition au barème cette année, vous devez décocher la case qui se trouve au-dessous de la case 2OP ;

Effet de l'option

L'option pour l'imposition au barème entraîne les effets suivants :

- **l'abattement de 40%** est appliqué sur les revenus distribués éligibles ;
- **les frais déductibles** payés dans l'année et **les déficits** des années antérieures sont admis en déduction ;
- **une fraction de la CSG** afférente aux RCM est **déductible** du revenu global de l'année de son paiement ;
- **l'abattement pour durée de détention** de droit commun ou renforcé est applicable ;

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°5 : N'oubliez pas la case 2CA

Frais et charges déductibles si option barème..... 2CA

Principe : Vous devez « juste » vérifier que les cases entre l'IFU reçu et les cases préremplies sont identiques.

Exception : La case 2CA relative aux frais et charges déductibles (droits de garde des titres et frais d'encaissement) liée notamment aux PEA et comptes-titres.

Il est possible que **les impôts ne préremplissent pas les cases en matière de déduction**. Le contribuable doit ainsi examiner les chiffres transmis par sa banque dans la documentation au niveau de l'IFU et les reporter au niveau de la case 2CA.



L'utilisation de la ligne 2CA n'est possible que si le contribuable a opté expressément pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu en cochant la case 2OP.

→ Tips n°6 : Comment déclarer ses gains d'assurance-vie

Si contrat + 8 ans : primes versées < **27/09/2017** : **2DH** (PFL), **2CH** (IR)

Si contrat + 8 ans : primes versées > **27/09/2017** :

- **Si option barème progressif** : **2BH + 2OP**
- **Si PFU** : ventiler la case **2UU** entre **2VV** (imposable à 7,5%) et **2WW** (imposable à 12,8%)



Indiquer dans 2VV =

Intérêts attachés aux
primes versées après
27/09/2017 (2UU)

x

150 000 € – primes versées avant 27/09/2017

primes versées après 27/09/2017

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°7 : Du nouveau pour la location meublée

La loi de Finances **modifie le champ d'application du régime micro-BIC** ainsi que les modalités d'imposition pour les loueurs de meublés de tourisme non classés. Elle aménage également les modalités d'imposition des loueurs de meublés de tourisme classés.

Type de location	Loyers encaissés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024			Loyers encaissés du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	
	Seuil de chiffre d'affaires annuel	Abattement forfaitaire	Case	Seuil de chiffre d'affaires annuel	Abattement forfaitaire
Location meublée classique (RP du locataire)	77 700 €	50 %	5ND	77 700 €	50 %
Meublé de tourisme non classé	77 700 €	50 %	5ND	15 000 €	30 %
Meublé de tourisme classé	188 700 €	71 %	5NG	77 700 €	50 %
Parahôtellerie	188 700 €	71 %	5NJ	188 700 €	71 %
Chambre d'hôtes	188 700 €	71 %	5NJ	188 700 € ou 77 700 €*	71 % ou 50 %*

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°8 : N'oubliez pas les réductions/crédits d'impôts

Frais de scolarité :

Si enfant à charge ou rattaché possibilité de déduire **un forfait pour frais de scolarité**.

Etablissements scolaire fréquenté au 31 décembre de l'année d'imposition	Enfant à charge exclusive
Par enfant fréquentant un collège	61 €
Par enfant fréquentant un lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel	153 €
Par enfant suivant une formation d'enseignement supérieur	183 €



Garde alternée = réduction divisée par 2

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°8 : N'oubliez pas les réductions/crédits d'impôts

Salarié à domicile :

Le crédit d'impôt est égal à **50% des dépenses effectivement supportées.**

Les dépenses sont retenues dans **la limite de 12 000 €**, majorées de 1 500 € (sans pouvoir dépasser 15 000 €) :

Notice

Service à la personne : emploi à domicile (7DB) et aides perçues (7DR)			
Identité des salariés ou de l'entreprise	Type de dépense	Montant de la dépense	Montant de l'aide perçue
WECASA	-- Type de dépense --	457	
ACADEMIA	-- Type de dépense --	58	

Dans le menu déroulant "Type de dépense", les activités signalées par un astérisque (*) doivent être comprises dans une offre globale de services à la personne.

Pour valider, veuillez compléter les zones entourées en rouge ou supprimer la ligne.



Certaines prestations ouvrent droit à un avantage fiscal limité (prestation de petits bricolages (500 €/ an), assistance informatique (3 000 € / ans), etc.)

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tip n°9 : Bien déclarer vos versements épargne retraite

Épargne retraite

Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global.

Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées

Plafond de déduction

Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint

Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2024

Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI

Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires

DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
6NS	6NT	6NU
6RS	6RT	6RU
6PS	6PT	6PU
		6QR COCHEZ
		6QW COCHEZ
		6OU
		6QU

Versements PER 2024

Versements PERP 2024

Versements PER / Madelin déductibles
du revenu catégoriel pour la fraction
qui excède le plafond de 15%

Versements obligatoires art. 83,
abondements 2024



→ Tips n°9 : Bien déclarer vos versements épargne retraite

Épargne retraite	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global.....	6NS	6NT	6NU
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées	6RS	6RT	6RU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
You souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COCHEZ <input type="checkbox"/>
You êtes nouvellement domicilié en France en 2023			6QW COCHEZ <input type="checkbox"/>
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI	6OS	1955	6OT
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires	6QS		6QT

Exemple :

Monsieur X a réalisé **100 000 € de bénéfice imposable** en 2024.

Ses plafonds **154bis** étaient les suivants :

- **TNS 10** : $10\% \times 100\,000 \text{ €} = 10\,000 \text{ €}$
- **TNS 15** : $15\% \times (100\,000 - 46\,368) = 8\,045 \text{ €}$

Monsieur X a versé **10 000 €** sur un PER au titre des versements **154bis en 2024**.

Il déclarera donc **10 000 - 8 045 = 1955 €** en case **6OS**. Ce montant sera imputé sur le calcul du plafond **163 quat. de 2025**.

10 Tips pour bien déclarer ses impôts en 2025

→ Tips n°10 : N'oubliez pas vos comptes à l'étranger

Quels placements sont concernés ?

- Les **comptes bancaires** ;
- les **comptes d'actifs numériques** ouverts, détenus, utilisés ou clôturés à l'étranger au cours de l'année 2024 ;
- les **contrats de capitalisation ou placements de même nature** notamment les contrats d'assurance-vie souscrits, modifiés ou dénoués en 2024 hors de France.



Les contribuables doivent déclarer les comptes qu'ils détiennent à l'étranger, auprès de banques en ligne installées à l'étranger (N26, Revolut, Paypal), qu'ils ignorent ou non la situation de ces banques.

Comment faire ?

Joindre à la 2042, une déclaration 3916-3916 bis

Cocher dans la 2042 :

- **la case 8UU**, pour les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ;
- **la case 8TT**, contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger ;



Le défaut de déclaration est passible d'une amende.

Conclusion

10 Tips pour bien déclarer ses impôts

**Vous avez des questions ou
besoin de conseils ?**

Téléchargez notre guide
fiscal 2025

ou Contactez-nous



 <https://gestiondepatrimoine.com>

 <https://bonjourpatrimoine.fr>



Au plaisir de travailler avec vous !



gestion de
patrimoine

Bonjour Développement exploite le site internet www.gestiondepatrimoine.com et détient en propre les habilitations nécessaires pour l'exercice de la profession de Conseil en Gestion de Patrimoine mais ne l'exerce pas en direct et ne détient aucun client. La profession est exercée par Bonjour Patrimoine.

Bonjour Développement, S.A.R.L. à capital variable (capital minimum de 10 000 euros) enregistrée au RCS de Toulouse sous le n° 524 683 489 - Code APE 7010Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR51524683489 - 80 voie du Toec 31300 TOULOUSE - Téléphone : 05 41 52 17 01 - contact@gestiondepatrimoine.com -

Bonjour Développement est enregistré à l'ORIAS sous le n° 10 058 174 (<https://www.orias.fr>) en qualité de Courrier en Assurance positionné dans la catégorie « b » de Courrier en opérations de banque et services de paiement et de Conseiller en Investissements Financiers adhérent à la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) - Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce carte professionnelle n° CPI 3101 2022 000 000 108 délivrée par la CCI de Toulouse - RCP et garantie financière n°112.786.342 (adhérent n°228101) de la Compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Bonjour Patrimoine, S.A.R.L. à associé unique à capital variable (capital minimum de 800 euros) enregistrée au RCS de Toulouse sous le n° 450 434 535 - Code APE 7022Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR12450434535 - Siège social : 14-16 place Laganne 31300 Toulouse - Téléphone : 05 61 52 17 01
Etablissement secondaire : 31 rue Saint Hilaire 94210 Saint Maur des Fossés - Téléphone : 01 45 14 80 34

Etablissement secondaire : 31 rue Saint Hilaire 94210 Saint Maur des Fossés - Téléphone : 01 45 14 80 34
Société PYRENEES FINANCE CONSEIL SASU au capital de 44000 € enregistrée au RCS de Tarbes sous le n° 493 881 760 - Code APE 6619B - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR61493881760 - Siège social : 8 rue Latil 65000 Tarbes - Téléphone : 05 62 56 31 56
CGP ONE et PYRENEES FINANCE CONSEIL détiennent en propre l'intégralité des habilitations nécessaires pour l'exercice de la profession de Conseil en Gestion de Patrimoine - Enregistrées respectivement à l'ORIAS sous le n° 07 002 919 et sous le n° 07 008 064 (<https://www.orias.fr>) en qualité de Courrier en Assurance positionné dans la catégorie « b » de Courrier en opérations de banque et en services de paiement et de Conseiller en investissements financiers adhérents à la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) - Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce carte professionnelle n° CPI 3101 2022 000 000 001 délivrée par la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées pour PYRENEES FINANCE CONSEIL - RCP et garantie financière n°112.786.342 (adhérent n°224545 pour CGP ONE et n°232188 pour PYRENEES FINANCE CONSEIL) auprès de la Compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.